Union Française
des Amateurs d'Armes

Fédération des collectionneurs
du patrimoine militaire

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27 - jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur le président de la République,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

La Tour du Pin le 27 janvier 2022

Lettre suivie n° LP : 1K 006 720 5130 0

Objet : Modification de la « Charte des droits fondamentaux de l'UE ».

Monsieur le Président de la République,

Dans la mesure où une modification de la Charte des droits fondamentaux de l'UE a été évoquée, je me permets d'attirer votre attention sur la demande légitime des millions d'honnêtes citoyens européens qui détiennent légalement des armes pour leurs loisirs (chasse, tirs sportifs, collection, …) ou tout autre motif légitime (légitime défense, réserve militaire, …).

En effet, restriction après restriction au cours de ces 25 dernières années, leurs libertés se sont rétrécies comme *« peau de chagrin ».*

D'ailleurs, lors de la Consultation citoyenne sur les discriminations clôturée le 31 mai 2021, la proposition citoyenne de l'UFA arrivée en tête de cette consultation est celle visant à *« Lutter contre la stigmatisation et la discrimination envers les tireurs et collectionneurs »*, c'est vous dire le sentiment de *« ras-le-bol »* des détenteurs légaux d'armes. Nous en attendons d'ailleurs toujours le retour en dépit de multiples relances.

Aussi, il serait temps de rappeler à tous, qu'aussi sûr que la souveraineté appartient au peuple, les droits des citoyens, qui en sont l'émanation, doivent être respectés.
Or, pour les citoyens détenteurs légaux d'armes, ce respect n'existe plus et doit donc être rétabli.

Dès lors, dans le cadre de la prochaine modification de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, je vous invite à proposer d'ajouter un article additionnel *au « chapitre V Citoyenneté »* de la Charte en faveur des honnêtes citoyens disposant que :
« ***Les citoyens de l'Union Européenne ont le droit de posséder des matériels, armes et munitions, ainsi que le devoir de respecter les règles édictées par les pouvoirs publics pour les détenir et les utiliser*** ».

Je vous joins également une demande de modification de la directive européenne relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, qui serait de nature à apaiser les esprits de ces millions d'honnêtes citoyens parfaitement respectables dont les loisirs ou l'engagement au profit de la collectivité méritent d'être épargnés.

Dans l'espoir que vous apporterez une réponse favorable à ces millions d'honnêtes gens, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma haute considération.

Jean Jacques BUIGNÉ - Président de l'UFA, Président de la FPVA.